



Approuvé 31/4/23
unanimité

S.I.A.E.P.A. Les 3 Sources CAILLY, VARENNE, BETHUNE

Bierville - Bosc-Bérenger - Bosc-Bordel - Bosc-Mesnil - Bradiancourt - Bully - Cailly - Critot - Esclavelles - Esteville - Estouteville-Ecalles - Fontaine-en-Bray - La Rue St Pierre - Longuerue - Massy - Mathonville - Maucombe - Mauquenchy - Montérolier - Morgny La Pommeraye - Neufbosc - Pierreval - Quièvre-court - Rocquemont - Roncherolles-en-Bray - Saint André sur Cailly - Saint Germain sous Cailly - Saint-Martin-Osmonville - Ste Geneviève-en-Bray - St Saëns - Sommery - Vieux Manoir - Yquebeuf.

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT LES 3 SOURCES CAILLY, VARENNE, BÉTHUNE DU 11 AVRIL 2023

Date de convocation : le 27 mars 2023

Membres en exercice : 66
Membres présents : 50
Membres votants : 50

Le SIAEPA Les 3 Sources CAILLY VARENNE BETHUNE, légalement convoqué le 27 mars 2023 s'est réuni à Saint-Martin-Osmonville, le 11 avril 2023 à dix-huit heures, sous la Présidence de Monsieur Georges MOLMY, Président. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Commune	Délégués	P / E / A	Délégués	P / E / A	Pouvoir à	Suppléants	P / E / A
Bierville	Mme DUBOC Christine	E	M. DELAMARE Patrice	P			
Bosc Bérenger	Mme GUILBERT Sandrine		M. GEORGET Benjamin				
Bosc Bordel	Mme VERHAEGHE Fabienne	P	Mme PAVILLET Aline	P			
Bosc Mesnil	Mme TORCHY Nathalie	P	M. VAN DE STEENE Pascal			M.DESANNAUX Quentin	P
Bradiancourt	M. GAUTIER Alain	P	M. CROISE Jacques	P			
Buchy	M. SAVARY Joël	P	M. ALIX Dominique				
Bully	M. COSSARD Christian	P	Mme LORMIER Jocelyne	E	M. COSSARD Christian		
Cailly	M. SUZE Ludovic		Mme CARPENTIER Ghislaine	E	M. MOLMY G		
Critot	M. BOSQUAIN Vincent	P	Mme LEVILLAIN Magali	p			
Esclavelles	M. HAUTCOEUR Vincent	P	M. TROUSSE Vincent	P			
Esteville	M. GRENTE Manuel	E	M. LANGLOIS Denis	P	M.LANGLOIS D.		
Fontaine-en-Bray	M. NAMMOUR Fouad	P	Mme DELAS Christine	P			
La Rue Saint Pierre	M. CHABE Daniel	P	M. CHARLIER Jean	P			
Longuerue	M. FORTIER Joël	P	M. LEPILLER Sébastien	E	M.FORTIER Joël		
Massy	M. DUCLOS Didier	P	Mme GODARD Sandra	P			
Mathonville	M. RADE Marc						
Maucombe	M. BACHELOT Léon	P	M. LESEIGNEUR Michel	P			
Mauquenchy	M. HELLOT Régis		M. RIMBERT Christian	P			
Montérolier	M. HUNKELER Hervé	P	BONNET DE VALLEVILLE Bénonii	P			
Morgny la Pommeraye	Mme DAMADE Annie	P	M. MAZIER Christian	P			
Neufbosc	Mme GUERIN Emilie	P	Mme PAYEN Edwige	P			
Pierreval	Mme HUBERT Sabrina	P	M. CARLE Philippe	P			
Quièvre-court	M. CHEMIN Philippe	P	M. JULIEN Christophe	P			
Rocquemont	M. DE BADTS Arnaud		M. MOISSON Philippe				
Roncherolles-en-Bray	M. HACHE Julien		M. ROBAC Jean-Claude			Mme GUENARD Nathalie	P
Saint André sur Cailly	M. VALLEE Jean-Marie	P	M LEMERCIER Régis	P			
Saint Germain sous Cailly	M. PANNIER Jérôme		M.DUPOIS François	E	M.PANNIER Jérôme		
Saint-Martin-Osmonville	M. CHEVAL Serge	P	Mme MAULAVE Corinne				
Saint-Saëns	Mr TACCOMI Pascal						
Sainte-Geneviève-en-Bray	Mme CHALANDO Jocelyne	P	M. HANIN Guillaume	E	Mme CHALANDO Jocelyne		
Sommery	M. CARON Didier		M. BAILLEUL Frédéric	P			
Vieux Manoir	M. PARIS Philippe	P	M. PAPILLON Jean-François	P			
Yquebeuf	M. MOLMY Georges	P	M. DOUYERE Denis	P			

P=Présent E =Excusé

Trésorerie de BELLENCOMBRE
Monsieur Samuel CHARPENTIER : excusé

SIAEPA Les 3 Sources Cailly-Varenne-Béthune
Madame Carole ROY
Madame Nathalie HERAULT

2023.11.04.16 NOMINATION SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur CHABÉ, Vice- Président délégué de la commune de La Rue Saint Pierre est élu secrétaire de séance par le Comité Syndical.

2023.11.04.17 AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président propose à l'assemblée générale d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Convention entre la SAUR et le SIAEPA les 3 sources Cailly, Varenne, Béthune pour la facturation, le recouvrement et le reversement des redevances d'assainissement non collectif sur l'ensemble du périmètre du SIAEPA

Après en avoir délibéré l'organe délibérant, à 50 Voix pour,

- APPROUVE l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

2023.11.04.18 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 09 MARS 2023

Monsieur le Président présente le procès-verbal du 9 mars 2023.
Après en avoir délibéré l'organe délibérant, à Voix 50 voix pour, approuve le procès-verbal du 09 mars 2023.

2023.11.04.19 BUDGET PRIMITIF SIAEPA EAU CVB 2023

Monsieur Le Président donne lecture du budget primitif SIAEPA EAU CVB 2023 qui est voté par chapitre en fonctionnement et investissement, en dépenses et en recettes :

SECTION D'EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	762 228.56	Atténuation des charges	50 000.00
Charges de personnel	251 000.00	Ventes de produits, prestations de services	625 000.00
Autres charges de gestion courante	57 614.69	Autres produits de gestion courante	10 000.00
Charges financières	110 000.00	Produits financiers	
Charges exceptionnelles	27 500.00	Produits exceptionnels	4 000.00
Dépenses imprévues	100 000.00	Total des recettes réelles	689 000.00
Total des dépenses réelles	1 308 343.25		
Virement à la section investissement	261 670.31		
Opération de transfert entre sections	246 265.00	Opérations de transfert entre sections	42 550.00
Total des dépenses d'ordre	246 265.00	Total des recettes d'ordre	42 550.00
		002 Résultat reporté	1 084 728.56
TOTAL DEPENSES	1 816 278.56	TOTAL RECETTES	1 816 278.56

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Immobilisations incorporelles	186 000.00		
Immobilisations corporelles	105 000.00	Subventions d'investissement	2 365 780.00
Immobilisations en cours	1 370 000.00		
Total des dépenses d'équipement	1 661 000.00	Total des recettes d'équipement	2 365 780.00
Emprunt remboursement du capital	220 000.00	Dotations, fonds divers et réserves	180 710.69
Subvention d'investissement	5 000.00	Participations et créances rattachées	1 614.69
Dépenses imprévues	70 000.00		
Total des dépenses financières	295 000.00	Total des recettes financières	182 352.38
Total des dépenses réelles	1 956 00.00	Total des recettes réelles	2 548 105.38
Opérations d'ordre			
Opération de transfert entre sections	42 550.00	Virement à la section d'exploitation	261 670.31
Opérations patrimoniales	505 361.60	Opérations de transfert entre sections	246 265.00

		Opérations patrimoniales	505 361.60
Total des dépenses d'ordre	547 911.60	Total des recettes d'ordre	1 013 296.61
001 Solde d'exécution négatif reporté	1 057 490.69		
TOTAL DEPENSES	3 561 402.29	TOTAL RECETTES	3 561 402.29
TOTAL DU BUDGET-DEPENSES	5 377 680.85	TOTAL DU BUDGET-RECETTES	5 377 680.85

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter le budget primitif 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de Seine Maritime,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2023.11.04.20 Programmation Etudes Travaux Subventions 2023 EAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU la délibération en date du 11 juin 2020 par laquelle le Comité Syndical a chargé Monsieur Georges MOLMY, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22,

Le SIAEPA Les 3 Sources a décidé de la programmation des Etudes, Travaux et Subventions suivantes :

Marché 409 : Travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable Année 2020 (16 kms).

Marché 410 : Schéma directeur AEP

Marché 405 : Passation des diagnostics préalables, du marché de maîtrise d'œuvre et de travaux pour la réhabilitation et la sécurisation de sept réservoirs d'eau potable : St Martin Osmonville, La Rue Saint Pierre, Esclavelles et Sommary (haut et bas services).

Marché 406 : Avenant travaux sur interconnexion d'Esclavelles

Marché 407 : Renouvellement de canalisations AEP Année 2022 (27 kms)

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que les travaux d'eau potable doivent être réalisés sous charte qualité des réseaux d'eau potable afin de bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau, ce qui implique, notamment, la mise en place d'études complémentaires par le Maître d'œuvre (CSPS, étude géotechnique, topographie, contrôle extérieur...)

Le Président demande au comité syndical d'entériner ses décisions

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur Le Président à solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau pour la programmation des Etudes et Travaux mentionnés ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions et prêts nécessaires à l'élaboration de ce projet auprès du Conseil Départemental de Seine Maritime, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Région, l'Etat, l'Union Européenne et autres financeurs potentiels ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à inscrire les crédits nécessaires ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à demander auprès du Conseil Départemental de Seine-Maritime une dérogation pour le démarrage anticipé avant accord de subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à demander auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie une dérogation pour le démarrage anticipé avant accord de subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2023.11.04.21 BUDGET PRIMITIF SIAEPA AC CVB 2023

Monsieur Le président donne lecture du budget primitif SIAEPA AC CVB 2023 qui est voté par chapitre en fonctionnement et investissement, en dépenses et en recettes :

SECTION D'EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	425 034.00	Atténuation des charges	
Charges de personnel		Ventes de produits, prestations de services	300 000.00
Autres charges de gestion courante	5 000.00	Autres produits de gestion courante	
Charges financières	92 000.00	Produits financiers	
Charges exceptionnelles	7 700.00	Produits exceptionnels	
Dépenses imprévues	50 000.00	Subvention d'exploitation	352 734.00
Total des dépenses réelles	579 734.00	Total des recettes réelles	652 734.00
Virement à la section investissement	403 444.39		
Opération de transfert entre sections	314 000.00	Opérations de transfert entre sections	241 000.00
Total des dépenses d'ordre	717 444.39	Total des recettes d'ordre	241 000.00
		002 Résultat reporté	403 444.39
TOTAL DEPENSES	1 297 178.39	TOTAL RECETTES	1 297 178.39

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement		Recettes d'équipement	
Immobilisations incorporelles	202 000.00		
Immobilisations corporelles	30 000.00	Subventions d'investissement	596 177.00
Immobilisations en cours	671 444.39		
Total des dépenses d'équipement	903 444.39	Total des recettes d'équipement	596 177.00
Dépenses Financières		Recettes financières	
Emprunt et dettes assimilées	270 000.00	Dotations, fonds divers et réserves	73 445.07
Dépenses imprévues	10 000.00	Participations et créances rattachées	
Total des dépenses financières	280 000.00	Total des recettes financières	76 445.07
Total des dépenses réelles	1 183 444.39	Total des recettes réelles	669 622.07
Opérations d'ordre			
Opération de transfert entre sections	241 000.00	Virement à la section d'exploitation	403 444.39
Opérations patrimoniales	175 400.00	Opérations de transfert entre sections	314 000.00
		Opérations patrimoniales	175 400.00
Total des dépenses d'ordre	416 400.00	Total des recettes d'ordre	892 844.39
001 Solde d'exécution négatif reporté		001 Solde d'exécution négatif reporté	37 377.93
TOTAL DEPENSES	1 599 844.39	TOTAL RECETTES	1 599 844.39
TOTAL DU BUDGET-DEPENSES	2 897 022.78	TOTAL DU BUDGET-RECETTES	2 897 022.78

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale, à :

Vote :

Membres présents

Membres représentés.....

Ayant voté pour..... 44

Ayant voté contre.....

S'étant abstenu.....

N'ayant pas pris part au vote 6

Les représentants des communes de Bully, Morgny la Pommeraye et Pierreval n'ont pas pris part au vote car la compétence Assainissement collectif est assurée par le SIAEPA O2Bray pour Bully et le SIAEPA du Crevon pour Morgny La Pommeraye et Pierreval.

- **DECIDE** d'adopter le budget primitif 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de Seine Maritime,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2023.11.04.22 Programmation Etudes Travaux Subventions 2023 Assainissement Collectif et Non Collectif

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU la délibération en date du 11 juin 2020 par laquelle le Comité Syndical a chargé Monsieur Georges MOLMY, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22,

Le SIAEPA Les 3 Sources a décidé de la programmation des Etudes, Travaux et Subventions suivante :

Marché 350-02 : Travaux de création de transfert des eaux usées de la Rue Saint Pierre vers Saint André sur Cailly
Ces travaux ont pour objectifs de créer une chaîne de transfert des eaux usées de la Rue Saint Pierre vers Saint André sur Cailly, afin de soulager la station de Cailly qui a atteint sa capacité nominale.

Marché 307 : Études et travaux de réhabilitation de la STEP de Sommery

Marché 607 : Etudes et Travaux de réhabilitation de la Station Bosc Mesnil

Marché 609 : Schéma Directeur Assainissement AC et ANC (SDA) et programmation avec priorisation des travaux.

Marché 608 : Études et travaux de remise en état des installations ANC conventionnées avant la rétrocession

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que les travaux d'assainissement collectif doivent être réalisés sous charte qualité des réseaux d'assainissement afin de bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau, ce qui implique, notamment, la mise en place d'études complémentaires par le Maître d'œuvre (CSPS, étude géotechnique, topographie, contrôle extérieur...)

Le Président demande au comité syndical d'entériner ses décisions :

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale, à :

Vote :

Membres présents
Membres représentés.....
Ayant voté pour..... 44
Ayant voté contre.....
S'étant abstenu.....
N'ayant pas pris part au vote 6

Les représentants des communes de Bully, Morgny la Pommeraye et Pierreval n'ont pas pris part au vote car la compétence Assainissement collectif est assurée par le SIAEPA O2Bray pour Bully et le SIAEPA du Crevon pour Morgny La Pommeraye et Pierreval.

Le Président demande au comité syndical d'entériner ses décisions :

- **AUTORISE** Monsieur Le Président à solliciter les Aides financières de l'Agence de l'Eau pour la programmation des Etudes et Travaux mentionnés ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions et prêts nécessaires à l'élaboration de ce projet auprès du Conseil Départemental de Seine Maritime, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Région, l'Etat, l'Union Européenne et autres financeurs potentiels ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à demander auprès du Conseil Départemental de Seine-Maritime une dérogation pour le démarrage anticipé avant accord de subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à inscrire les crédits nécessaires ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à demander auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie une dérogation pour le démarrage anticipé avant accord de subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer l'acte de vente avec le propriétaire pour l'achat par le SIAEPA de la parcelle nécessaire à l'installation d'un poste de refoulement à La Rue Saint Pierre ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires à la couverture des frais d'acquisition du terrain considéré (les frais de notaire et d'huissier, les différentes indemnités d'éviction, les éventuels frais de bornage, les éventuels frais d'aménagement (mise en herbe, verger) .
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2023. 11.04.23 BUDGET PRIMITIF SIAEPA ANC CVB 2023

Monsieur Le président donne lecture du budget primitif SIAEPA ANC CVB 2023 qui est voté par chapitre en fonctionnement et investissement, en dépenses et en recettes :

SECTION D'EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	1 180 638.09	Atténuation des charges	
Charges de personnel		Ventes de produits, prestations de services	100 000.00
Autres charges de gestion courante	10 000.00	Autres produits de gestion courante	
Charges financières		Produits financiers	
Charges exceptionnelles	15 000.00	Produits exceptionnels	
Dépenses imprévues			
Total des dépenses réelles	1 205 638.09	Total des recettes réelles	100 000.00
Dotations provisions	6 000.00		
Opération de transfert entre sections	115 000.00	Opérations de transfert entre sections	35 000.00
Total des dépenses d'ordre	121 000.00	Total des recettes d'ordre	35 000.00
		002 Résultat reporté	1 191 638.09
TOTAL DEPENSES	1 326 638.09	TOTAL RECETTES	1 326 638.09

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles		Subventions d'investissement	
Immobilisations en cours	876 544.75		
Total des dépenses d'équipement	876 544.75	Total des recettes d'équipement	0.00
Emprunt remboursement du capital		Dotations, fonds divers et réserves	
Dépenses imprévues		Participations et créances rattachées	
Total des dépenses financières	0.00	Total des recettes financières	0.00
Total des dépenses réelles	876 544.75	Total des recettes réelles	0.00
Opérations d'ordre			
		Virement à la section d'exploitation	
Opération de transfert entre sections	35 000.00	Opérations de transfert entre sections	115 000.00
Opérations patrimoniales		Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre	35 000.00	Total des recettes d'ordre	115 000.00
001 Solde d'exécution négatif reporté		Solde d'exécution positif reporté	796 544.75
TOTAL DEPENSES	911 544.75	TOTAL RECETTES	911 544.75
TOTAL DU BUDGET-DEPENSES	2 238 182.84	TOTAL DU BUDGET-RECETTES	2 238 182.84

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale, à l'unanimité :

Vote :

Membres présents

Membres représentés.....

Ayant voté pour..... 44

Ayant voté contre.....

S'étant abstenu.....

N'ayant pas pris part au vote 6

Les représentants des communes de Bully, Morgny la Pommeraye et Pierreval n'ont pas pris part au vote car la compétence Assainissement collectif est assurée par le SIAEPA O2Bray pour Bully et le SIAEPA du Crevon pour Morgny La Pommeraye et Pierreval.

- **DECIDE** d'adopter le budget primitif 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de Seine Maritime,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'issue de la présentation du budget du SPANC, des délégués indiquent recevoir en Mairie des usagers conventionnés qui ont reçu une Lettre Recommandée avec Accusé de Réception pour la dénonciation de leur convention travaux et entretien.

Le Président rappelle l'objectif « assurer l'égalité de traitement des 4000 abonné(e)s du SPANC sur l'ensemble du territoire syndical.

Il indique que cela concerne 250 abonné(e)s conventionné(e)s de l'ex. syndicat Varenne Béthune qui ont bénéficié d'aides publiques.

Il demande aux élus de les orienter vers le SIAEPA afin de pouvoir répondre aux questions éventuelles des usagers sur leur situation particulière.

A la question « les conventions sont-elles toutes identiques ? »

Le concept est identique mais les applications sont différentes. Le conventionnement était proposé à ceux qui n'avaient pas d'installation ou un système défaillant avec risques sanitaires.... Une participation du propriétaire était établie à partir du coût des travaux, dont étaient déduites les subventions allouées par l'AESN – voire par le Département.

La convention intégrait également la redevance entretien pour services rendus : entretien (curage/vidange) et une participation aux réparations des ouvrages et leur renouvellement.

2023. 11.04.24 CONVENTION ENTRE LA SAUR ET LE SIAEPA LES 3 SOURCES

Monsieur le Président expose à l'assemblée générale la création d'une convention entre la SAUR et le SIAEPA les 3 sources Cailly, Varenne, Béthune pour la facturation, le recouvrement et le reversement des redevances d'assainissement non collectif.

Le SIAEPA les 3 sources assure la compétence du service d'assainissement non collectif sur son périmètre.

SAUR assure, aux termes d'un contrat de concession de service public conclu le 31 mai 2022 et prenant effet au 1er juillet 2022, l'exploitation du service public d'eau potable du SIAEPA les 3 Sources.

En application des dispositions de l'article R 2224-19-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SIAEPA les 3 sources charge SAUR, qui l'accepte, recouvrer pour son compte les redevances d'assainissement non collectif liées à ses contrats de concession de service public (parts collectivité et concessionnaire) auprès des abonnés du service de l'eau assujettis à la redevance d'assainissement non collectif.

Après avoir délibéré l'organe délibérant a voté à l'unanimité

Décisions du Président :

- Station d'Épuration (STEP) de BOSC MESNIL : une demande de nomination d'un hydrogéologue auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) a été effectuée afin de participer au projet de réhabilitation en raison d'une suspicion de marnières

Fin de la réunion : 19h50

Information après que la séance de l'A.G soit levée

Lors de l'assemblée générale, Madame CANHAN de la Sous- Préfecture de DIEPPE a transmis au Président ainsi qu'aux mairies du SIAEPA, l'information citée ci- après au sujet de la délibération relative aux modifications statutaires (ANC)

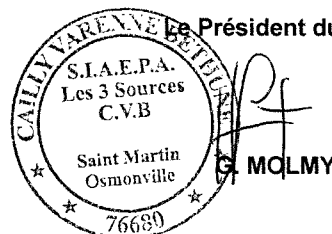
« A défaut de délibération déposée avant le 30 juin 2023 auprès des Services Préfectoraux, la décision de votre commune est réputée DEFAVORABLE »

Le président en a donc pris connaissance qu'après la réunion . Il n'a donc pas pu la transmettre aux membres présents.

Le secrétaire de séance



D.CHABE



Le Président du SIAEPA Président,
Georges Molmy